

**Délibération n°23**

**L'AN deux mille vingt le mardi 08 décembre**, le conseil communautaire, convoqué le 02 décembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
60

**Nombre de votants :**  
60

**Date de convocation :**  
02 décembre 2020

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
16 décembre 2020

**Objet :** Hébergements  
temporaires et logements en  
intermédiation locative :  
approbation du budget  
prévisionnel 2021 et avenant  
n°10 à la convention avec l'ANEF  
pour l'année 2021

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, , M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, , M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, **suppléantes.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PARRAIN Karine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
  
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M CHASSAGNE Eugène

**Rapport n°23 – Hébergements temporaires et logements en intermédiation locative : approbation du budget prévisionnel 2021 et avenant n°10 à la convention avec l'ANEF pour l'année 2021**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu la convention en date du 12 avril 2012 entre Riom Communauté et l'ANEF,  
Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 15 mai 2012,  
Vu l'avenant n°2 à la convention en date du 24 mars 2014,  
Vu l'avenant n°3 à la convention en date du 24 juillet 2014,  
Vu l'avenant n°4 à la convention en date du 9 janvier 2015,  
Vu l'avenant n°5 à la convention en date du 22 décembre 2015,  
Vu l'avenant n°6 à la convention en date du 15 décembre 2016,  
Vu l'avenant n°7 à la convention en date du 22 décembre 2017,  
Vu l'avenant n°8 à la convention en date du 18 décembre 2018,  
Vu l'avenant n°9 à la convention en date du 16 décembre 2019

Considérant que conformément à ses statuts Riom Limagne et Volcans gère les hébergements et logements situés au 3, 5, 7, 9 et 11 rue du docteur Ducher à Riom, qui sont destinés, pour des périodes transitoires, aux personnes en grande difficulté,

Considérant que dans le cadre des politiques nationales et départementales, Riom Limagne et Volcans contribue à la mise en œuvre de la gestion adaptée à l'accueil de ces ménages, dans ces hébergements et logements,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME, association loi 1901, a pour objet d'œuvrer à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME est agréée par arrêté du 11 mars 2011 pour :

- l'activité d'ingénierie sociale, financière et technique et,
- l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale prévue à l'article R 365-1 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que RLV met à disposition de l'ANEF, par convention gratuite, huit logements et un bureau pour un travailleur social afin que l'association mette en œuvre l'hébergement de personnes en très grande difficulté,

Considérant que l'article 10 de la convention prévoit qu'elle ne peut être renouvelée que de façon expresse chaque année après approbation du budget prévisionnel de l'ANEF,

Considérant que pour l'année 2021, l'ANEF présente le budget prévisionnel ci-joint, arrêté à 111 917 € et sollicite une subvention d'équilibre de 68 198 € répartie entre les deux types d'accueil :

- Hébergements en ALT : 53 150 €,
- Logements temporaires : 15 048 €,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le budget prévisionnel présenté par l'ANEF,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°10 pour le renouvellement de la convention avec l'ANEF du Puy de Dôme,**
- **d'autoriser le versement de la subvention au titre de l'année 2021 selon les conditions définies dans la convention soit 50% de la subvention au 31 mars 2021 et l'autre moitié le 1er novembre 2021.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 09 décembre 2020***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



Présentation  
des propositions budgétaires  
2021

**RIOM**

ANEF 63 Service Administratif – 34, rue Niel 63100 Clermont-Fd - Tél. 04.73.14.51.50 – Fax 04.73.14.51.59  
E-Mail [contact@anef63.org](mailto:contact@anef63.org)

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



## BUDGET PREVISIONNEL 2021

### RIOM

BUDGET PREVISIONNEL 2021			
RIOM			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 Achats</b>	<b>19 060,65</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>111 917,00</b>
Eau - Assainissement	2 034,10	Conseil Départemental	10 000,00
Electricité + Chauffage	6 600,00	RIOM Limagne et Volcans	68 198,00
Carburant	973,24	D.D.C.S.	3 000,00
Produits entretien et hygiène	220,00	ALT	14 495,00
Fournitures Petit Matériel	825,00	Loyers	9 600,00
Fournitures bureau	459,00	AL	6 624,00
Linge	300,00		
Alimentation	7 042,27		
Produits pharmaceutique	607,04		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>9 418,30</b>		
Locations Matériels	1 308,00		
Location immobilières + charges locatives	920,00		
Entretien Réparation batiments	926,00		
Entretien Matériels - Maintenance	5 244,30		
Assurances logements	670,00		
Assurance véhicule	350,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>5 279,53</b>		
Honoraires	1 125,00		
Transport des usagers	254,00		
Téléphone/ Affranchissement	1 759,00		
Blanchissage à l'extérieur	433,00		
Alimentation à l'extérieur	271,00		
Nettoyage à l'extérieur	1 187,53		
Informations / Publications / Autres frais	150,00		
Autres prestations de services	100,00		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>70 755,02</b>		
Autres impôts	5 959,09		
Salaires	47 260,35		
Charges	17 535,58		
<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>7 403,50</b>		
Dotations aux amortissements	7 403,50		
		<b>TOTAL</b>	<b>111 917,00 €</b>
		<b>111 917,00 €</b>	<b>111 917,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753/20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



## BUDGET PREVISIONNEL 2021 RIOM LOGEMENT TEMPORAIRE

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 Achats</b>	<b>5 350,00</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>39 272,00</b>
Eau - Assainissement	1 100,00	Conseil Départemental	5 000,00
Electricité + Chauffage	2 600,00	RIOM Limagne et Volcans	15 048,00
Carburant	350,00	D.D.C.S.	3 000,00
Produits entretien et hygiène	200,00	Loyers	9 600,00
Fournitures Petit Matériel	500,00	AL	6 624,00
Fournitures bureau	300,00		
Linge	100,00		
Produit pharmaceutique	200,00		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>4 022,30</b>		
Locations Matériels	414,00		
Location immobilières+charges locative	400,00		
Entretien Réparation batiments	500,00		
Entretien Matériels - Maintenance	2 228,30		
Assurances logements	330,00		
Assurance véhicule	150,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>2 406,53</b>		
Honoraires	1 125,00		
Téléphone/ Affranchissement	900,00		
Nettoyage appartements	281,53		
Informations / Publications / Autres frais	100,00		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>22 993,17</b>		
Autres impôts	1 887,16		
Salaires	16 039,09		
Charges	5 066,92		
<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>4 500,00</b>		
Dotations aux amortissements	4 500,00		
<b>TOTAL</b>	<b>39 272,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 272,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**BUDGET PREVISIONNEL 2021**  
**RIOM ALT**

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
<b>60 Achats</b>	<b>13 710,65</b>	<b>74- Subvention</b>	<b>72 645,00</b>
Eau - Assainissement	934,10	Conseil Départemental	5 000,00
Electricité + Chauffage	4 000,00	RIOM Limagne et Volcans	53 150,00
Carburant	623,24	ALT	14 495,00
Produits entretien et hygiène	20,00		
Fournitures Petit Matériel	325,00		
Fournitures bureau	159,00		
Linge	200,00		
Alimentation	7 042,27		
Produits pharmaceutique	407,04		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>5 396,00</b>		
Locations immobilières + Charges	520,00		
Locations Matériels	894,00		
Entretien Réparation batiments	426,00		
Entretien Matériels - Maintenance	3 016,00		
Assurances logements	340,00		
Assurance véhicule	200,00		
<b>62 Autres services extéri.</b>	<b>2 873,00</b>		
Transport des usagers	254,00		
Téléphone/ Affranchissement	859,00		
Blanchissage à l'extérieur	433,00		
Alimentation à l'extérieur	271,00		
Nettoyage à l'extérieur	906,00		
Informations / Publications / Autres frais	50,00		
Autres prestations de services	100,00		
<b>63 et 64 Impôts, taxes et charges de personnel</b>	<b>47 761,85</b>		
Autres impôts	4 071,93		
Salaires	31 221,26		
Charges	12 468,66		
<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>2 903,50</b>		
Dotations aux amortissements	2 903,50		
<b>TOTAL</b>	<b>72 645,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 645,00 €</b>

# **BUDGET PREVISIONNEL 2021**

## **RIOM LOGEMENT TEMPORAIRE et ALT**

### **CHARGES :**

#### ➤ **Comptes 60, 61, 62 et 68 : Achats et services extérieurs et amortissements**

Afin d'être au plus près de l'activité du service et en tenant compte de la non obtention des AGL, les charges globales de fonctionnement sont évaluées en fonction du réalisé des années N-1 et N-2 Aussi est pris en compte des dépenses pharmaceutiques liées à la crise covid qui risque de perdurer, ainsi que de la location immobilière qui concerne la répartition des charges des locaux des équipes entretien. Les frais de fonctionnement pour les deux activités s'élèvent donc à 41 161.98 € contre 42 050.75 € en 2020.

#### ➤ **Comptes 63 et 64 : Rémunérations du personnel**

La masse salariale proposée s'élève à 70 755.02 € contre 71 776.25 € en 2020. Cette légère diminution est due à divers mouvement de personnel au sein des services de l'anef.

- 1 temps de travailleur social pour assurer l'accompagnement social des personnes hébergées,
- 1 temps d'agent d'entretien pour le rééquipement des appartements ou des remplacements divers,
- Divers temps de secrétariat, comptabilité et contrôle de gestion.

### **PRODUITS :**

La projection des recettes en atténuation s'élève à :

- La somme 6 624 € est maintenue pour 2021.  
Cette ligne est extrêmement aléatoire en fonction de la situation personnelle des personnes accueillies chaque année.
- 14 495 € en année pleine pour l'ALT, idem à 2020.

- Comme en 2020, sont présentés, les remboursements de loyers et charges des locataires sur le Logement Temporaire à hauteur de 9 600 €.
- Cette somme intègre une vacance de 15% et la capacité des hébergés à honorer leurs charges.

La répartition de la contribution des partenaires financiers de l'ANEF est proposée de la manière suivante :

		2020	2021
<b>Logement Temporaire</b>	Riom Limagne et Volcans	15 048,00 €	15 048,00 €
	<b>ALT</b>	Riom Limagne et Volcans	53 150,00 €
		<b>68 198,00 €</b>	<b>68 198,00 €</b>

<b>Logement Temporaire</b>	Conseil Départemental	5 000,00 €	5 000,00 €
	<b>ALT</b>	Conseil Départemental	5 000,00 €
		<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

<b>Logement Temporaire</b>	D.D.C.S	3 000,00 €	3 000,00 €
----------------------------	---------	------------	------------

[Imprimer](#)

[Fermer](#)



<p><b>BANQUE NUGER</b> </p> <p>L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.</p> <p>Titulaire du compte : ANEF 63 - RIOM</p>				<p><b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN</b> Partie réservée au destinataire du relevé</p>
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE AGENCE</b>	<b>NUMERO DE COMPTE</b>	<b>CLE RIB</b>	<b>DOMICILIATION</b>
13489	04452	11386700200	46	NUGER ENTREPRISES
<p>IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1348 9044 5211 3867 0020 046</p> <p>Code BIC (Bank Identifier Code) : BNUGFR21                      SWIFT : NORDFRPP</p>				



<p><b>BANQUE NUGER</b> </p> <p>L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.</p> <p>Titulaire du compte : ANEF 63 - RIOM</p>				<p><b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN</b> Partie réservée au destinataire du relevé</p>
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE AGENCE</b>	<b>NUMERO DE COMPTE</b>	<b>CLE RIB</b>	<b>DOMICILIATION</b>
13489	04452	11386700200	46	NUGER ENTREPRISES
<p>IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1348 9044 5211 3867 0020 046</p> <p>Code BIC (Bank Identifier Code) : BNUGFR21                      SWIFT : NORDFRPP</p>				



Pour toute question sur notre service, vous pouvez appeler le :

**0 892 892 110** Service 0,40 € / min  
+ prix appel

ou le 01.40.34.00.44 pour les Associations

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



34 rue Niel  
63100 Clermont-Ferrand  
04 73 14 51 50  
contact@anef63.org

**PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

15 rue Fontgèze  
63000 Clermont-Ferrand  
04 73 31 98 99

**PÔLE HEBERGEMENT LOGEMENT**

13 avenue Edouard Michelin  
63100 Clermont-Ferrand  
04 73 74 66 00

**PÔLE ALLIER**

11 place Jean Epinat  
03200 Vichy  
04 70 31 44 88

Clermont-Ferrand, le 26 octobre 2020

## APPROBATION BUDGET 2021

En vertu de l'article 13 des statuts de l'association ANEF 63, le président, M. François ROCHE approuve le budget prévisionnel 2021 du service RIOM ALT et Logement Temporaire, présentant un montant **de charges en classe 6** proposé à :

111.917,00 €

Le Président,  
ANEF 63

François ROCHE

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201208-DELIB2020120823-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

*Des professionnels de l'entraide, de l'accompagnement et de la solidarité*

